

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2017

Date de la convocation : 20.02.2017

Le vingt-sept février deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Christian MOLLET, absent excusé, pouvoir à Alain ATTARD
- Marine ROGRIGUEZ, absente excusée, pouvoir à Marie-Neiges TRABUC
- Roxane RAHAL

Secrétaire de séance : Alain ATTARD

La séance est ouverte à 18 heures 30

I) PRESENTATION DU PADD :

Le projet de PADD (Plan d'Aménagement du Développement Durable) relatif au PLU est présenté au conseil municipal.

Un débat s'instaure au sein des membres présents.

Présentation sur le power Point pour les représentants du bureau G2C du projet de PADD jusqu'à 19 heures 10.

Monsieur le Maire reprend la parole pour préciser à nouveau les phasages datés du PLU et précise qu'il n'y aura ce soir aucun vote d'adoption, seulement un débat d'idées.

Monsieur GILLET demande d'envisager d'inclure un emplacement réservé pour une éventuelle « déviation ». le débat s'installe entre élus, tant sur un plan technique que politique. Une zone agricole paysagère peut être envisagée.

Le débat se porte ensuite sur la ZA de la Marceline à l'initiative de M. GILLET et M. RICHAUD.

Le conseil est momentanément suspendu à 19 heures 30 avec le départ des représentants de G2C. Le débat est clos.

II) ETUDE ARCHEOLOGIQUE EGLISE HAUTE SUBVENTION DRAC :

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de réaliser une étude archéologique des élévations de l'Eglise Haute.

Cette mission est assurée par les services du conseil départemental, elle s'élève à **14 700,00 € HT.**

La commune pourra toutefois compter sur une subvention de la DRAC de 45 %, soit **6 615,00 €.**

Le conseil municipal prend acte et confirme la réalisation de l'étude archéologique aux conditions énoncées ci-dessus.

M. BAREAU en charge du suivi de l'opération précise le calendrier de réalisation des travaux.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

III) MAINTIEN DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNE SUITE A LA CREATION DE LA CCHPPB :

La loi ALUR prévoit le transfert de la compétence en matière de PLU et décisions d'urbanisme à la Communauté de Communes, sauf demande expresse de maintien présentée par les communes avant le 26 mars 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander le maintien de cette compétence à la commune.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) OUVERTURE DE CREDIT :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une ouverture de crédit de **70 000, 00 €** à l'article 2315 - Programme 20 – Voiries Centre Ville - sur le budget Eau et Assainissement

Cette anticipation permettra de pouvoir régler les situations des entreprises dans l'attente du vote du budget primitif 2017.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

- V) **CONVENTION STERILISATION CHATS AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS :**
Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2017 la convention signée avec l'association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants. Il rappelle que cette campagne de stérilisation est entièrement gratuite pour la commune, tous les frais sont pris en charge par l'association.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

- VI) **INTEGRATION DE BIENS VACANTS SANS MAITRE :**
Suite à l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 fixant la liste des biens présumés vacants et sans maître sur la commune, aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, les parcelles suivantes sont intégrées au patrimoine communal :

- Section E n° 07, n° 14, n° 353
- Section C n° 469, n° 832

Monsieur le Maire situe les parcelles sur le plan

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

- VII) **CPIE – INTERVENTIONS E N MILIEU SCOLAIRE - AVENANT 2017 :**
Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire les prestations du CPIE auprès de l'école pour l'année 2017.
Le coût de la prestation s'élève à 3 100,00 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE PERMIS :

Monsieur le Maire propose au conseil de rembourser la somme de 33,00 € à notre agent, M. Jean-Pascal PICAZIO, somme qu'il a avancée dans le cadre de la visite médicale pour le renouvellement de ses permis.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IX) DEMANDE DE SUBVENTION CITY STADE :

M. le Maire informe le conseil que parallèlement aux demandes de subventions déjà déposées pour la réalisation du city stade, la commune peut également prétendre à un financement de la part de l'Etat dans le cadre CNDS (Centre National pour le Développement du Sport). Il précise toutefois que cette opération sera réalisée si et seulement si les subventions sont acquises.

X) RECOURS AMIABLE PERMIS D'AMENAGER BRESSAND :

Monsieur le maire fait le point sur le dossier du permis d'aménager des consorts BRESSAND

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Le Maire

